

Signature de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État

Thibault Humbert, maire d'Eragny-sur-Oise, Philippe Court, Préfet du Val-d'Oise et Luc Pélerin, Procureur de la République par intérim, ont signé, vendredi 21 mars dernier, la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, afin de formaliser la coopération des forces de police



La signature de cette convention constitue un enjeu majeur de la réussite des politiques publiques, en matière de sécurité. Elle permet de délimiter les champs d'intervention respectifs, d'éviter les doublons, et de mieux répartir les missions selon les compétences de chacun : sécurité routière, tranquillité publique, surveillance des écoles, lutte contre la délinquance, etc. Elle formalise aussi les échanges d'informations, les modalités de communication, et peut inclure des actions communes comme les patrouilles mixtes.

Des actions concrètes pour :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique
- Clarifier les responsabilités pour éviter les malentendus ou les conflits de compétence.
- Optimiser les ressources humaines et matérielles.
- Répondre aux attentes des citoyens en matière de sécurité et de présence sur le terrain.
- Lutter activement contre la délinquance